

MALALA ET LE DROIT À L'ÉDUCATION

THÉMATIQUE :
ARTICLES 28-29 DE LA
CONVENTION
INTERNATIONALE DES
DROITS DE L'ENFANT
(CIDE)

OBJECTIFS

Au terme de l'activité, l'élève sera capable d'expliquer avec ses mots :

- qui est Malala ;
- quel est son combat ;
- en quoi celui-ci est important.

MÉTHODOLOGIE

- Lecture d'un album
- Débat

COMPÉTENCES D'EPC DÉVELOPPÉES

Cycle 4 : 8.1, 8.2.

NIVEAU

4^e cycle primaire

COMPLEXITÉ

Niveau 2

DURÉE

60 minutes

MATÉRIEL

- Album jeunesse « *Malala : pour le droit des filles à l'éducation* » de Aurélia Fronty et Raphaële Frier, aux éditions Rue du monde (ce livre est en vente en librairie ou disponible sous forme de prêt auprès d'Annoncer la Couleur)
- Une version simplifiée de la CIDE pour chaque élève (cf. infra « *Infos utiles* » pour la télécharger ou la commander gratuitement)

DÉROULEMENT

ÉTAPE 1 - Découverte de l'album « *Malala : pour le droit des filles à l'éducation* »

- Montrer la première de couverture aux élèves, en veillant à cacher le titre de l'album. Leur demander de l'observer attentivement, dans les détails.
- Poser ensuite quelques questions.
 - *Qui pourrait être cette personne ?*
 - *D'où pourrait-elle venir ?*
 - *Que tient-elle entre ses mains ?*
 - *Que voit-on parmi les fleurs ?*
 - *Pourquoi sont dessinés des colombes, des stylos et des cahiers ?*
- Leur expliquer qu'ils vont découvrir une histoire vraie, celle de Malala, une jeune pakistanaise.
 - *Avez-vous déjà entendu parler de Malala ?*
- Si certains la connaissent un peu, noter leurs réponses au tableau.
- Lecture de l'album*. Ne pas hésiter à interagir avec les élèves au cours de la lecture. Exemples :
 - À la fin de la page 17 : *Que pourrait faire Malala face à cette interdiction ?*
 - À la fin de la page 27 : *Si vous pouviez lui envoyer une lettre, que lui écririez-vous ?*
- À la fin de la lecture (p. 35), recueillir le ressenti des élèves, leur demander ce qu'ils pensent de cette histoire, sachant qu'elle est vraie.

*Certains mots de vocabulaire, lieux ou personnages peuvent être inconnus des élèves. Plusieurs sont repris à la fin du livre. N'hésitez pas à leur donner quelques mots d'explication au cours de la lecture.

ÉTAPE 2 - Débat

- Inscrire les deux phrases suivantes au tableau (extraites du livre p. 31).
« Je veux l'éducation pour tous les enfants, même ceux des talibans, même ceux de l'homme qui a tiré sur moi. »
« Un enfant, un professeur, un livre et un stylo peuvent changer le monde ! »
- Inviter les élèves à les lire silencieusement. Leur proposer d'échanger leurs avis sur ces deux phrases par groupes de quatre. Proposer quelques questions pour faciliter les échanges.
 - *Quel message Malala souhaite-t-elle faire passer ?*
 - *Pourquoi accorde-t-elle tant d'importance à l'éducation ?*
- Échanger avec l'ensemble du groupe. Conclure en se référant aux articles 28 et 29 de la CIDE (en version simplifiée).
Malala veut l'éducation pour tous les enfants pour diverses raisons. Premièrement, parce qu'il s'agit d'un droit fondamental, l'éducation est indispensable afin de lutter contre l'ignorance (article 28). Ensuite, parce que toute école a pour mission d'apprendre le respect des droits humains et des libertés fondamentales, et d'inculquer des valeurs telles que le respect, la tolérance ou l'égalité. Si les talibans souhaitent interdire l'accès à l'école, c'est bien parce qu'ils ont conscience de son pouvoir et de ses missions, et cela leur fait peur. Un individu ayant suivi une éducation répondant aux grands objectifs formulés dans l'article 29 a très peu de chances de tomber dans une organisation terroriste !

Article 28 – Le droit à l'éducation

1. Les pays te reconnaissent le droit à l'éducation, comme à tous les autres enfants :
 - a. tu as le droit d'aller gratuitement à l'école primaire. Cet enseignement est obligatoire ;
 - b. tu as le droit d'accéder à l'enseignement secondaire. Il doit être gratuit, sinon, des aides doivent t'être accordées ;
 - c. tu as aussi le droit d'accéder à l'enseignement supérieur ;
 - d. tu as le droit à une orientation scolaire et professionnelle ;
 - e. les pays doivent tout faire pour t'encourager à fréquenter l'école.
2. La discipline scolaire doit respecter tes droits et ta dignité.
3. Les États doivent travailler ensemble pour lutter contre l'ignorance et l'analphabétisme (ne savoir ni lire ni écrire) dans le monde et pour améliorer l'accès aux connaissances scientifiques et techniques. Les pays en développement doivent être aidés.

Article 29 – Les objectifs de ton éducation

Ton éducation a pour objectif :

- a. ton épanouissement personnel et le développement de tes capacités ;
- b. de t'apprendre à respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales ;
- c. de t'apprendre le respect de ta culture d'origine et du pays dans lequel tu vis ;
- d. de te préparer à assumer tes responsabilités dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité et d'amitié entre tous ;
- e. de t'apprendre à respecter le milieu naturel qui t'entoure.

Références : ONG Humanium, Convention relative aux droits de l'enfant adaptée aux enfants dès 10 ans.

ÉTAPE 3 - Synthèse

- Avant de parcourir la feuille récapitulative (cf. annexe), demander aux élèves leur avis sur le respect du droit et de l'accès à l'éducation dans le monde.

Exemples de questions

- *Pensez-vous que tous les enfants de votre âge vont à l'école ? Oui/non ? S'ils n'y vont pas, quelles pourraient être les raisons ?*
- *Pensez-vous que toutes les écoles/classes à travers le monde ressemblent à la vôtre ?*

- Distribuer aux élèves la feuille récapitulative (cf. annexe). Lire le recto de la feuille ensemble. S'arrêter sur les chiffres clés. Récolter les réactions des élèves à la lecture de ces données. *Êtes-vous surpris, révoltés ?*
- Enfin, réaliser l'activité se trouvant au verso de la feuille : demander aux élèves, par deux, d'associer chaque lettre à une date. Corriger collectivement.
Correction : F – B – D – A – E – G – C
- Terminer l'activité en distribuant une fleur à chaque élève (cf. annexe). Les inviter à y écrire un mot, une phrase, un dessin. Cela doit symboliser ce qu'ils retiennent de cette activité, ce qui les a touchés.

Action

Il est possible de terminer cette activité en expliquant la situation d'un jeune prisonnier d'opinion ou d'un jeune défenseur des droits humains menacé soutenu par Amnesty International et en proposant aux élèves de faire un dessin ou d'écrire un message de soutien à cette personne. Des cartes postales à adresser à des individus en danger dont les droits humains ont été bafoués peuvent être commandées gratuitement auprès du programme jeunesse d'Amnesty International Belgique francophone.

Pour connaître les propositions d'actions en cours du programme jeunesse et commander le matériel lié à ces actions, rendez-vous sur www.amnesty.be/inscriptions

Infos utiles

- Pour télécharger la Convention internationale des droits de l'enfant en version simplifiée ou la commander : www.amnesty.be/cidejeunes
- Pour vous aider à préparer au mieux cette activité, nous vous conseillons de consulter au préalable nos fiches focus sur les droits de l'enfant accessibles sur : www.amnesty.be/plateforme

ANNEXES/DOCUMENTS DE L'ACTIVITÉ

Malala et le droit à l'éducation

Le Pakistan

Le Pakistan est un pays qui se trouve près de l'Iran, l'Afghanistan, la Chine et l'Inde. On y compte plus de 190 millions d'habitants, c'est 17 fois plus qu'en Belgique ! Le Pakistan a pour langues officielles l'ourdou et l'anglais. Depuis la fin des années 1990, les habitants des régions du Nord-Ouest sont victimes d'attaques de talibans, mais également des ripostes militaires de l'armée de l'État pakistanais. Un peu plus de la moitié de la population pakistanaise ne sait ni lire ni écrire. La situation du pays est donc particulièrement alarmante.

Malala

Malala est une jeune pakistanaise, née le 12 juillet 1997. Dès ses 11 ans, elle a commencé à se battre pour que toutes les filles aient le droit d'aller à l'école. Elle a osé s'opposer aux talibans en demandant à ce que tous les enfants puissent aller à l'école, et en demandant à ce que les filles et les femmes aient les mêmes droits que les garçons et les hommes. Elle est rapidement devenue célèbre, et a malheureusement été victime d'une tentative d'assassinat alors qu'elle rentrait de l'école. Elle s'est alors réfugiée au Royaume-Uni pour être en sécurité, mais a continué son combat : elle est devenue la porte-parole des filles du monde entier. À 17 ans, elle a reçu le prix Nobel de la paix, distinction attribuée chaque année à une personne ou une organisation pour son action en faveur de la paix dans le monde. C'était la première fois qu'un enfant recevait ce prix. Aujourd'hui, Malala continue de se battre sans répit pour le droit à l'éducation, les droits des femmes et les droits humains en général.

Petit point sur le droit à l'éducation dans le monde aujourd'hui – quelques chiffres clés¹

- ❑ En 2017, 263 millions d'enfants, d'adolescents et de jeunes n'étaient pas scolarisés.
La pauvreté est l'une des premières causes de l'absence de scolarisation des enfants. Les enfants issus des familles les plus riches ont près de six fois plus de chance de participer à un programme d'éducation de la petite enfance que les enfants les plus pauvres.
Les enfants vivant dans des situations de crise humanitaire (guerre, catastrophe naturelle, épidémie, etc.) ont également beaucoup moins de chance d'aller à l'école que les autres enfants.
Les filles continuent d'être plus nombreuses que les garçons à ne pas être scolarisées : environ 16 millions de filles n'entreront jamais dans une salle de classe.
Entre 2005 et 2014, 758 millions d'adultes ne savaient ni lire ni écrire une phrase simple ; près de deux tiers d'entre eux étaient des femmes.
En 2013, trois écoles primaires sur dix ne disposaient pas d'installation adéquate d'approvisionnement en eau.
- ❑ En Afrique subsaharienne, moins des trois quarts des enseignants du préprimaire et la moitié de ceux du second cycle du secondaire ont suivi une formation.

¹ Chiffres issus du rapport mondial de suivi sur l'éducation de l'UNESCO de 2016 intitulé *L'éducation pour les peuples et la planète* et du rapport mondial de suivi sur l'éducation de l'UNESCO de 2019 intitulé *Migration : déplacement et éducation*

Quelques moments forts de la vie de Malala

- A. Un jour, à la sortie de l'école, un individu envoyé par le chef du mouvement islamiste tente d'assassiner Malala : une balle traverse son cou et son crâne. Par miracle, elle survit à cet événement. Deux mois plus tard, au cours de la même année, l'UNESCO et le Pakistan lancent le Fonds Malala pour l'éducation des filles, afin que chacune d'elles puisse aller à l'école.
- B. Malala, âgée de 11 ans, se lance dans la rédaction d'un blog pour le site internet de la chaîne britannique BBC. Elle se fait alors connaître sous le nom de « *Gul Makai* ». Elle reçoit beaucoup de soutien de ses parents, et de son père en particulier, directeur d'une école. Dans ce *Journal d'une écolière pakistanaise*, la jeune fille dénonce les violences des talibans. La même année, Malala donne quelques interviews et est invitée à des conférences. Elle est reconnue comme une héroïne, et son nom est attribué à son école.
- C. Le prix Nobel de la paix est attribué à Malala.
- D. Malala reçoit le prix national de la jeunesse pour la Paix au Pakistan. Elle devient progressivement une cible pour les talibans.
- E. Peu de temps après sa sortie de l'hôpital, Malala reçoit le prix Simone de Beauvoir pour la liberté des femmes. Son combat en faveur de l'éducation des filles est ainsi récompensé.
- F. Malala Yousafzai naît à Mingora, au Pakistan.
- G. Malala célèbre son 16^e anniversaire en prononçant un discours en faveur de l'éducation, à la tribune des Nations unies. Le 12 juillet est rebaptisé « *Journée de Malala* ». La même année, elle reçoit le prix Ambassadeur de la conscience, décerné par Amnesty International, ainsi que le prix Sakharov pour la liberté de l'esprit, accordé par le Parlement européen.

12 juillet 1997	2009	2011	2012	Janvier 2013	Juillet-novembre 2013	10 octobre 2014



Malala le jour de son discours prononcé lors de l'Assemblée des Nations unies pour la jeunesse, le 12 juillet 2013

© Amnesty International

